



André Aussignac, 74 ans, appelé du 23e Rima à Alger, a été déclaré disparu le 21 juillet 1962 par l'Armée française.)

Le soir du 21 juillet 1962, j'ai quitté, en uniforme, la Maison carrée (caserne) d'Alger pour aller acheter des cigarettes.

Je suis tombé sur un barrage de musulmans en uniforme. Ils m'ont pris ma carte d'identité militaire et l'ont déchirée.

Je me suis retrouvé dans une camionnette avec des civils européens, dont le propriétaire du véhicule.

On a été conduits dans une briqueterie, déshabillés et jetés dans un four encore tiède.

Dans la nuit, d'autres Européens sont arrivés. A la fin, on était 17.

Nous sommes restés là, entassés, sans boire ni manger, à redouter qu'ils allument le four.

Au bout de quarante-huit heures environ, nous sommes partis en camion bâché.

Une fois dans le djebel, on nous a fait descendre et on a entamé une marche forcée de plusieurs semaines pour arriver à la mine de fer de Miliana.

Là, on nous a jetés à moitié nus dans une galerie. Dans la mienne, on était environ 60, mais il y avait d'autres galeries avec d'autres Européens.

On nous obligeait à creuser avec des petites pioches.

On avait droit à un verre d'eau par jour et parfois à un plat de semoule. Pour ne pas mourir de soif, on mettait nos slips dans les parois humides de la mine et on suçait les gouttes d'eau.

Quand le plat de semoule arrivait, on se battait comme des chiens entre nous.

Certains sont morts d'épuisement, d'autres se sont volontairement tués.

Une fois, l'un d'entre nous a planté sa pioche dans la terre et s'est jeté sur la lame.

Un jour, un ministre algérien est venu visiter la galerie.

Je ne me suis pas levé pour le saluer.

Il m'a balancé un grand coup de pied dans la tête [la cicatrice à l'arcade sourcilière est encore visible].

J'ai essayé de m'évader deux fois sans succès. La première fois, en représailles, on m'a donné de grands coups de bâton sur les chevilles.

La deuxième, on m'a assis sur une pierre, ligoté à un pieu et arraché les ongles des orteils avec une pince.

La troisième tentative a été la bonne.

J'étais avec deux autres copains qui ont été abattus.

J'ai marché jusqu'à l'épuisement.

Des pieds-noirs m'ont découvert évanoui et nu dans un fossé.

Ils m'ont soigné, puis embarqué dans un chalutier en direction de Marseille.

Quand je suis arrivé chez moi, à Bordeaux, ni mes parents ni ma fiancée ne m'ont reconnu

Je pesais moins de 40 kilos [contre 70 avant mon départ].

Le 22 juillet 1963, j'ai été arrêté par la gendarmerie de Villeneuve-sur-Lot.

C'était pendant mon voyage de noces. On m'a interné au fort du Hâ pour "désertion en temps de paix" !

J'ai été brutalisé. On voulait que je livre les filières qui m'avaient permis de revenir d'Algérie. Je suis resté muet.

On m'a ensuite conduit à l'hôpital militaire Robert Piquet. Sur la porte de ma chambre, on avait inscrit : "Individu dangereux", à ne pas mettre en contact avec les autres recrues".

Le tribunal militaire de Bordeaux m'a finalement acquitté.

Je rends hommage au commissaire du gouvernement qui a plaidé pour ma non culpabilité.

Il a ensuite été muté.

En novembre 1963, le sénateur Etienne Dailly a évoqué mon cas au Sénat (Journal officiel du 24 novembre 1963, p. 2572).

Quelques jours auparavant, la Sécurité militaire m'avait menacé pour que je me taise.

Mon histoire gênait.

Je me suis tu, jusqu'à aujourd'hui.

"J'offre ce témoignage à la mémoire de mes compagnons qui ont été sacrifiés.»

Faites suivre surtout au moment où nos chers élus parlent de repentance.

Et eux, vont-ils faire repentance des crimes qu'ils ont commis et qu'ils commettent encore à ce jour?

Combien ne pourront jamais témoigner?